

# RAPPORT DE PRESENTATION

## BUDGET PRIMITIF 2020

<b>1</b>	<b>DES PROJETS MUNICIPAUX DYNAMIQUES.....</b>	<b>3</b>
A.	L'APPROFONDISSEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE LOCALE.....	3
B.	UN BUDGET A DESTINATION DE TOUTES LES GENERATIONS .....	4
1.	<i>De la petite enfance.....</i>	4
2.	<i>... aux aînés et aux plus fragiles.....</i>	5
3.	<i>Des projets éducatifs scolaires, extra scolaires et une offre de loisirs diversifiée.....</i>	5
C.	RENFORCER LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE : UN AXE PRIORITAIRE.....	7
D.	POURSUIVRE LES PROJETS POUR LA VILLE NUMERIQUE TOUT EN RENFORÇANT L'INFRASTRUCTURE .....	8
E.	PROMOUVOIR ET ANIMER LE TISSU ECONOMIQUE.....	8
<b>2</b>	<b>LES INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2020 .....</b>	<b>9</b>
A.	LA REQUALIFICATION DE L'AXE GAMBETTA/BAUDIN/ALMA.....	9
B.	LA HALLE DE MARCHÉ CHARRAS ET LE PARKING .....	9
C.	LA RESTRUCTURATION DU PARC DE BECON.....	10
D.	LE CENTRE HORTICOLE.....	10
E.	LA REHABILITATION DE LA RUE DE SEBASTOPOL .....	10
F.	LA GESTION DU PATRIMOINE BATI.....	11
G.	LA DEMINERALISATION ET LA VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ....	11
<b>3</b>	<b>NONOBTANT DES CONTRAINTES BUDGETAIRES SOUTENUES .....</b>	<b>12</b>
A.	UNE MASSE SALARIALE SOUS CONTROLE .....	12
B.	LES CHARGES DE GESTION COURANTE MAITRISEES.....	13
C.	L'ENCADREMENT PAR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	13
D.	DE FORTES PONCTIONS SUR LES RESSOURCES DE LA VILLE AU TITRE DE LA PEREQUATION.....	14
E.	UNE IMPOSITION FAIBLE ET STABLE .....	15
F.	LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	17
G.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	18

# 1 Des projets municipaux dynamiques

Les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires trouvent leur traduction concrète dans le budget 2020.

Le budget 2020 proposé traduit une politique volontarisme malgré les obligations budgétaires imposées par l'Etat, en poursuivant les projets d'investissement, notamment en matière d'aménagement urbain et tout en garantissant un niveau de services à la population dans les différents domaines d'intervention de la collectivité.

## A. L'approfondissement du développement de la démocratie locale

Force est de constater que la démocratie locale demeure la pierre angulaire du développement des projets de la Ville, en particulier, tant dans le domaine de l'aménagement que dans l'animation locale. Le budget de la Ville pour 2020 accorde donc une priorité au développement de la démocratie locale à Courbevoie.

Celle-ci continuera de se construire avec les quatre conseils de quartier de la Ville, Faubourg de l'Arche, Gambetta, Cœur de Ville et Bécon, qui se réuniront régulièrement pour apporter leur contribution au développement et au dynamisme de la Ville. Au lendemain des élections municipales, le Conseil municipal sera invité, conformément à la loi, à adopter une nouvelle charte des conseils de quartier. Elle leur confèrera le cadre juridique de ces instances participatives. A la suite de leur installation, les conseils de quartier seront appelés, sans attendre, à participer étroitement à l'élaboration des projets de la Ville, à proposer toutes formes d'actions, d'animations révélant notamment le dynamisme local courbevoisien.

La Ville continuera d'allouer un budget d'investissement aux conseils de quartier, pour concrétiser facilement et efficacement des projets de quartier qui ont déjà démontré tout leur succès précédemment. Le budget participatif demeurera l'outil financier des projets proposés et choisis par les habitants eux-mêmes.

En parallèle de ce volet institutionnel, la démocratie locale ambitionne de développer la concertation, dictée par la seule volonté d'associer tous les habitants à la construction des projets de la Ville.

Inspirée par l'envie grandissante des habitants de s'impliquer toujours plus dans la vie locale et animée par une volonté de s'appuyer sur les habitants, experts du quotidien, la Ville veut ainsi les rendre acteurs d'une démocratie participative innovante et dynamique.

La concertation s'appuiera sur tous les outils déjà développés aujourd'hui, tels que la maison des projets, les réunions publiques, les forums participatifs, les ateliers participatifs, les expositions, les diagnostics en marchant. Pour susciter encore plus l'implication des habitants dans le développement de cette démocratie participative, la Ville imaginera de nouveaux moyens de concertation, innovants et originaux. La concertation continuera ainsi de nourrir l'action publique locale.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) œuvre pour la mise en place d'actions solidaires, environnementales, culturelles et de loisirs au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Ville. Il traduit l'engagement fort de la Ville d'accompagner les jeunes à l'investissement citoyen en les faisant participer au dynamisme de la démocratie locale. Le rôle du CMJ n'est pas de se substituer aux parents ou à la communauté éducative. Il a pour ambition d'accompagner les jeunes dans leur rôle d'acteur local.

Ses 15 années d'existence ont démontré, si besoin était, sa place à part entière dans la vie locale courbevoisienne. Le CMJ, institution connue et reconnue, est le symbole de la participation des jeunes collégiens aux évènements communaux, tels que les cérémonies commémoratives.

A la suite de son renouvellement à l'automne 2019, le CMJ, nouvellement installé, grâce aux moyens financiers alloués par la Ville dans le cadre du budget 2020, continuera de proposer et de déployer un grand nombre de projets pour tous les courbevoisiens. La solidarité, le partage, la protection de l'environnement, le développement durable seront les maîtres mots des actions du CMJ.

Il s'agit de favoriser l'ensemble de ces initiatives se traduisant par un engouement croissant de participation au sein de cette institution locale. La Ville continuera d'accompagner la mise en œuvre des projets qui seront votés par le CMJ.

## B. Un budget à destination de toutes les générations

### 1. De la petite enfance...

La politique de la ville en matière d'offre d'accueil diversifiée dans la Petite Enfance reste un axe prioritaire. La démarche engagée pour développer le multi accueil au sein de l'ensemble des structures (accueil régulier et accueil occasionnel dans l'ensemble des structures) sera poursuivi afin de répondre au plus près des besoins des familles.

Un transfert de 25 places a été opéré en septembre 2019 du quartier du Faubourg de l'Arche vers celui de Bécon, pour équilibrer l'offre de places offertes sur le territoire de la ville au regard des besoins des familles.

Ces ajustements seront poursuivis à la rentrée de septembre 2020.

Le projet de labellisation « Ecolocrèche » a été engagé en 2018 dans cinq EAJE municipaux volontaires. Cette démarche est programmée sur trois années et est accompagnée par un cabinet conseil expert dans la démarche, pour un coût de 11 000 euros par an. L'objectif est de faire évoluer les pratiques en matière d'hygiène et de pédagogie en intégrant mieux les principes de développement durable et la lutte contre le gaspillage.

Après une première étape de formation et d'audit des pratiques, chaque structure a établi son plan d'actions en 2018. L'année 2019, aura été celle de la poursuite des formations et de la mise en œuvre des plans d'actions. La labellisation interviendra au cours de l'année 2020.

Parallèlement, ces nouvelles pratiques seront étendues progressivement à l'ensemble des EAJE municipaux de la ville.

Le changement du mode de restauration initié en 2019, sera poursuivi avec la même exigence qualitative.

L'accompagnement des professionnel-le-s dans l'accès à la formation sera maintenu autour de l'axe majeur qu'est « la communication ».

La Maison de la Famille continue à prendre sa place au sein de la ville en s'adaptant au mieux aux besoins des familles et notamment depuis 2016 en accueillant les familles expatriées (36% de la fréquentation).

Les trois activités se répartissent de la façon suivante :

- Le Pôle Ecoute parents propose 30 h de consultations :
  - o 18h pour les consultations menées par la psychologue.
  - o 6h pour les consultations menées par le pédopsychiatre
  - o 6h pour entretiens de Conseil Conjugal et Familial.

- Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) est ouvert 3 matins aux 60 parents accompagnés de leurs (s) enfants, entre 0 et 3 ans qui le fréquentent.
- Le Pôle Associatif offre 54 h d'activités pour 270 adultes et enfants (*de la naissance à 11/13 ans*), du lundi au dimanche.

Au total, ce sont 449 adultes et enfants qui fréquentent, chaque semaine, la structure pour y être accueillis sur l'une ou plusieurs de ces trois entités.

En 2020, il est prévu de développer des groupes de parole pour les très jeunes parents, de soutenir les actions culturelles et artistiques entre parents et enfants et permettre une plus grande mixité sociale des familles qui participent aux activités et accueils.

## **2. ... aux aînés et aux plus fragiles**

Au travers de sa subvention au CCAS (1 986 750€ prévu en 2020), la ville contribue au bien vivre de ses aînés.

En 2015, le CCAS gérait trois restaurants Vermeil à l'attention des seniors, dont la fréquentation ne faisait que baisser. Progressivement deux sites ont fermé permettant de recentrer les efforts financiers et humains sur un seul site le restaurant Schweitzer qui après une complète rénovation en 2018, offre aujourd'hui un lieu qualité et chaleureux dont la fréquentation est en hausse. Cela permet de réaliser des économies d'échelle et de personnel.

Plusieurs actions ont été mises en place, comme les ateliers mémoire et corporel qui commencent à jouer pleinement leur fonction de créateur de lien social.

Outre les actions en faveur des aînés, le CCAS a aussi pour mission de s'occuper des plus démunis.

En 2020, les actions prévues sont :

- Le renforcement des actions à destination des femmes victimes de violence, en réservant un budget pour des prises en charge liées au transport pour les visites médicales à Garches et pour d'éventuelles nuitées d'hôtel. Edition d'une plaquette en partenariat avec la Prévention.
- La poursuite de la construction du travail en réseau avec les services de la ville et les partenaires externes, notamment dans la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale et un conseil Local sur les Violences faites aux femmes,
- La mise en place d'actions à destination des aidants,
- Le développement d'action à destination des seniors isolés ; action de prévention et d'accompagnement des seniors isolés
- Des actions solidaires de type journée à la mer, coiffeur solidaire,
- L'accompagnement des usagers pour lutter contre la fracture numérique d'usage.

## **3. Des projets éducatifs scolaires, extra scolaires et une offre de loisirs diversifiée**

### **a. Dans le secteur de l'éducation**

L'accent a été mis en 2020 sur les classes d'environnement avec l'optimisation des transferts qui permet une réduction des coûts de transport et l'harmonisation de la durée des séjours à 8 jours (au lieu de 9 dans certains cas) Par ailleurs, la légère baisse des effectifs des écoles privées permet une diminution des frais de scolarité.

Par ailleurs, afin d'accueillir les enfants sur le temps extra-scolaire, il est prévu une subvention au VAL de 10,8 M€, subvention en légère augmentation pour intégrer un complément par rapport à 2019 du coût d'accueil des enfants de l'école européenne et pour permettre l'accueil des jeunes autistes.

b. Dans le domaine de la culture

Les actions et rendez-vous culturels récurrents de la Ville seront maintenus en 2020: le Festival des Mots Libres, le kiosque en scène, l'animation du Pavillon des Indes, les journées européennes du patrimoine, la fête de la musique etc.

c. Dans le domaine des sports :

Pour renforcer la pratique sportive pour tous, une enveloppe de travaux d'entretien et de rénovation dans les équipements sportifs est prévue comme chaque année. Elle se chiffre à 2,2 M€.

Les principaux investissements d'envergure en 2020, sont la rénovation du terrain de rugby du stade Jean-Pierre Rives pour 1,5M€ et la construction d'une bulle pour un court de tennis pour 0,5M€.

Les budgets alloués permettront comme chaque année d'acquérir du matériel sportif pédagogique pour l'enseignement scolaire (plus de 40 éducateurs), l'entretien/réparation du matériel des équipements sportifs de la Ville (80 000 m<sup>2</sup> de surface sportive), d'offrir des récompenses aux sportifs.

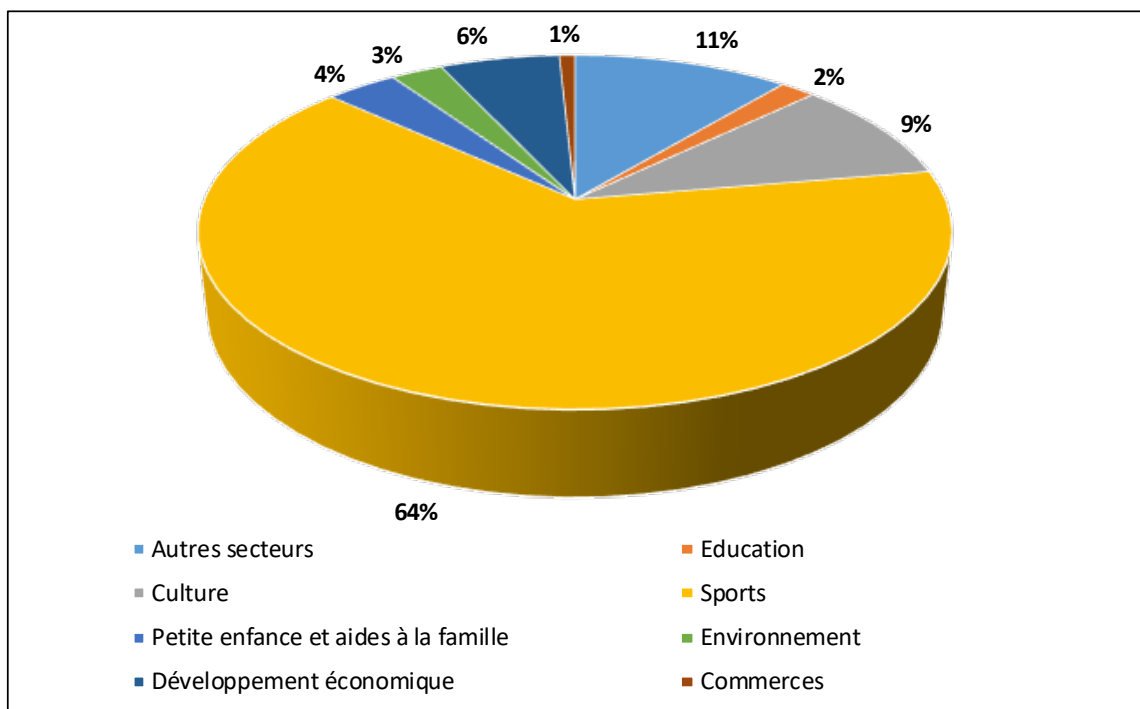
Les actions et évènements sportifs récurrents seront reconduits et Il est aussi prévu une augmentation budgétaire de 12 000 € pour les prestations handisports sur le dispositif VASCO (sport pendant les vacances scolaires) pour les familles Courbevoisiennes.

d. Le soutien aux associations courbevoisiennes

Le soutien aux nombreuses associations Courbevoisiennes qui participent à l'animation de notre ville dans tous les domaines sera renouvelé.

L'ensemble des actions habituelles seront reconduites en 2019, citons notamment le Guide des associations, le dîner annuel et les réunions avec les présidents, la participation à Vitaville, les cafés bénévoles, et la remise des Palmes du Bénévolat.

Pour garantir un niveau satisfaisant de subventions pour les associations qui sollicitent un soutien financier, une enveloppe globale de subventions de fonctionnement de 3,75 M€ leur est consacrée et sera affectée dès la première décision modificative, pour l'ensemble de l'année 2020. La répartition prévisionnelle selon les secteurs d'activité est la suivante :



### C. Renforcer la sécurité et la tranquillité publique : un axe prioritaire

Le service prévention continuera à développer des actions de prévention collective. La ville va prochainement obtenir le LABEL Ville Prudente, il faudra donc continuer à mettre en place des actions de Prévention routière en direction des Courbevoisiens comme l'intervention de l'association VIAMOBILITE pour les collégiens et lycéens de Courbevoie et l'intervention de l'auto-école ECF Meaux pour le passage des permis AM (deux roues motorisées) pour les Courbevoisiens âgés de 16 à 25 ans.

Par ailleurs, une action de prévention par le biais du sport, initiée en 2018 visant à mieux maîtriser la prévention de la délinquance la nuit et pendant la période d'été, a été reconduite en 2019 et devra être intensifiée pendant toute l'année 2020.

Le service prévention continuera également à développer des actions de suivis individualisés de jeunes sous-main de justice (sortants de prison, TIG, réparation pénale), en décrochage scolaire et en grandes difficultés d'insertion.

Par ailleurs, le service continuera à mettre en place des sessions de formation (savoir-être et création d'entreprise) en direction des jeunes en grande difficulté d'insertion.

Enfin, en ce qui concerne la médiation de nuit, en avril 2019, le dispositif a été reconduit et renforcé par 4 médiateurs supplémentaires.

Actuellement dotée d'une Police municipale et d'un Système de vidéo protection, la Municipalité doit faire face à une constante évolution des effectifs de ce service d'une part, et à l'extension progressive de ce système de videoprotection d'autre part. Ces deux services sont implantés dans un site situé à l'angle des rues Lambrechts et rue Jules Lefebvre et celui-ci ne permet pas aujourd'hui d'envisager une évolution dans son état actuel.

Ainsi au centre de supervision urbain, les 10 fonctionnaires permettent sur un système de 3/8 une surveillance constante du territoire. Pour pouvoir assurer leurs missions, des caméras ont été installées sur le territoire et vont encore être installées.

- Fin 2018 : 85 caméras

- Fin 2019 : 12 caméras supplémentaires soit 97 dômes
- 2020 : 12 caméras supplémentaires pour arriver à un total de 109 caméras de voie publique.

Au regard des besoins, il y a donc lieu d'adapter l'ensemble de ces locaux notamment concernant le CSU au vu de l'augmentation des caméras sur la Ville (et donc du nombre d'écran de visionnage nécessaire)

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour un début de travaux courant 2020.

Outre ce système de vidéo protection, la commune peut aussi s'appuyer sur une présence physique avec :

- sa police municipale. Les 63 agents travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- les 10 ASVP qui s'occupent de la verbalisations FPS, du stationnement gênant et des infractions au code de la route en matière de non apposition du certificat d'assurance

## D. Poursuivre les projets pour la ville numérique tout en renforçant l'infrastructure

En matière de services proposés aux usagers, le projet « Courbevoie chez moi » se poursuit avec l'ouverture des démarches liées aux centres culturels (inscriptions, paiement des factures, ...) et à l'urbanisme (permis de construire, demandes, génération automatique des certificats d'urbanisme, ...).

Mais l'accent a été mis cette année sur le renforcement des projets techniques et d'infrastructure.

Ainsi, le réseau Wifi du centre événementiel bénéficiera d'une refonte complète afin de s'adapter aux conditions très spécifiques requises pour les grandes conventions et spectacles.

Parallèlement, plusieurs opérations liées à la sécurité seront réalisées parmi lesquelles le remplacement de notre pare-feu dédié aux sites internet, la sécurisation de la salle serveurs et la préparation du télétravail avec la mise en service d'un serveur dédié.

Sur le plan des télécommunications, le réseau sans fil obsolète et les radios de la police municipale seront renouvelés afin de leur faire bénéficier d'une meilleure couverture sur l'ensemble de la ville et de fonctionnalités permettant d'améliorer la sécurité des équipages. Une étude sera aussi lancée pour préparer le changement du système de téléphonie. Les coûts de maintenance de ce dernier sont tels que son changement permettrait de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant de nouvelles fonctionnalités.

Enfin, le parapheur électronique sera étendu afin de permettre son utilisation à l'échelle de tous les services de la mairie.

## E. Promouvoir et animer le tissu économique

L'année 2019 a vu la naissance du catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, mené en partenariat étroit avec le Territoire POLD, et qui consiste à fédérer toutes les ressources innovantes pour accroître les synergies entre acteurs économiques et innover l'ensemble du territoire. Ce dispositif se poursuivra en 2020. Rappelons que la fiscalité économique est très importante à Courbevoie et justifie si besoin est un soutien au développement économique.



En ce qui concerne l'emploi local, seront organisés le RDV de l'emploi et des ateliers d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, et l'offre d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi en insertion sera développée.

Dans le domaine du développement économique, l'accent a été mis sur l'activité des services relations aux entreprises, emploi et innovation en proposant l'organisation des évènementiels, la gestion du site web, des e-mailings et des newsletters et des actions permettant d'augmenter la visibilité de l'offre de services pour les usagers.

## 2 Les investissements de l'année 2020

**Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les opérations d'équipement structurant programmées par la municipalité pour le mandat 2014-2020 se poursuivront en 2020 malgré les contraintes financières.**

De plus, comme précisé lors de la séance du 14 octobre dernier, ce budget primitif est l'occasion de réajuster certaines opérations d'équipement inscrites en AP/CP et de valoriser le projet Village Delage en opération d'équipement, opération totalement financée par les PUP. Une convention de MOA et de financement est par ailleurs présentée simultanément au vote de ce budget afin de présenter les modalités juridiques, techniques et financières de cette opération d'aménagement.

### A. La requalification de l'axe Gambetta/Baudin/Alma

La première phase est dévolue à la réalisation du square de Freudenstadt pour une ouverture au second semestre de 2020. Le montant de l'opération est de 6.2 M€ HT (phase 1).

Début des travaux octobre 2019 pour une durée de 12 mois hormis le lot espace vert qui aura une durée de 16 mois.

Les rues de l'Alma et Baudin constitueront la 2<sup>ème</sup> phase du programme prenant également en compte le square du capricorne qui durera jusqu'en 2023. 2020 sera consacré aux études sur ce périmètre.

### B. La halle de marché Charras et le parking

Cette opération, qui se développe sur une emprise de près de 6 940 m<sup>2</sup> dans l'espace compris entre le bâtiment du Verseau, le Centre commercial Charras, le bâtiment des Gémeaux, et la rue de l'Alma, porte sur :

- L'aménagement des espaces publics inscrits dans le périmètre de l'opération ;
- La construction d'un parking souterrain de 3 niveaux mis en relation avec le parking existant du centre Charras.;
- La construction d'une halle de marché d'environ 2 300m<sup>2</sup> SP

Le marché actuel, même s'il trouve son public, doit à l'occasion de ce déplacement, retrouver une vraie visibilité, une vraie place dans le centre-ville de Courbevoie et s'inscrire dans une nouvelle dynamique commerciale. Le projet se déploie autour du concept du Marché de demain tourné vers les nouveaux modes de consommation. En témoigne, la volonté de la Ville de Courbevoie de développer une halle avec une architecture remarquable bien visible depuis la rue de l'Alma, faisant le lien avec le Centre Commercial Charras, qui soit le plus perméable possible aux flux piétons. Les élus privilégient pour cette halle d'exception une écriture architecturale élégante et qualitative, et se sont prononcés pour une

structure métallique émaillée de verre, à l'image d'une halle Baltard réinterprétée de façon contemporaine.

La halle de marché ouvrira en avril 2020 afin de permettre aux commerçants un déménagement dans de bonnes conditions.

### C. La restructuration du parc de Bécon

A la suite du concours de maîtrise d'œuvre, lancé en juin 2018, le jury a retenu le projet de l'équipe Land'Act. Ce choix a été basé sur un projet répondant aux objectifs du concours et respectant le site et surtout conservant l'âme du parc et affirmant la liaison avec la ville et la Seine, en proposant des points de vues inédits et tout en mettant en valeur son patrimoine, théâtre de verdure, orangerie, pavillon des Indes, fontaines aux Antiques, pavillon de Suède et de Norvège.

Les travaux de la première tranche de travaux commencés en décembre 2019, se poursuivront en 2020. Cette tranche a pour emprise les actuels terrains de tennis et le théâtre de verdure. Cette première tranche propose de regrouper dans cette partie basse du parc les activités ludiques et sportives pour les 8-15 ans. L'actuel club house des tennis sera reconverti en buvette avec sanitaires publics.

Comme dans l'ensemble du projet, une place importante est accordée à l'eau, autant pour des raisons esthétiques, ludiques que climatiques. Les eaux pluviales sont, quant à elles, gérées à la parcelle (noues, infiltration dans les massifs de végétation...).

L'ensemble des travaux du parc est imaginé sur cinq phases consécutives et en dehors de la zone de travaux, le parc restera ouvert au public.

### D. Le centre horticole

Indissociable des travaux liés au parc de Bécon, ce projet répond à deux besoins :

- Repenser un équipement de travail adapté pour le service espaces verts et environnement notamment pour les serres
- Augmenter la surface dédiée au public du parc de Bécon

Dans ce cadre, la Ville a donc pour objectif de déplacer ce service vers le terrain de la rue de Colombes appartenant à la Région (en face de l'ancienne entrée du Lycée Paul Lapie). Suite à l'acceptation du Conseil Régional sur ce projet, une étude de programmation est en cours sur 2019 pour lancer une maîtrise d'œuvre en 2020.

### E. La réhabilitation de la rue de Sébastopol

En lien avec le programme pluriannuel de l'axe commerçant Bezons/Marceau, la réhabilitation de la rue Sébastopol est prévue sur 2020 pour un montant estimé de 950 000 € TTC.

La place de la gare fera ensuite l'objet de travaux dans la continuité.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la région IDF.

## F. La gestion du patrimoine bâti

A l'instar des années précédentes, un budget conséquent d'environ 10,4 M€ est dédié à l'entretien et la rénovation de l'ensemble des bâtiments et ce dans tous les secteurs.

A noter également la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments conformément à la déclaration AD-HAP faite en préfecture.

Concernant le volet énergétique, l'actuel Contrat de Performance énergétique qui a débuté en 2014 arrive à échéance en juin 2020. Un nouveau contrat sera donc mis en place à compter de juillet afin de poursuivre nos objectifs d'optimisation de nos matériels et de réduire la consommation des fluides pour ainsi baisser notre empreinte Carbonne.

2020, sera également l'année du renouvellement des Diagnostics de Performance Energétique qui auront une dizaine d'année. La collectivité a deux ans pour les renouveler et cette action devra donc être terminée en 2021.

## G. La déminéralisation et la végétalisation de l'espace public pour lutter contre le réchauffement climatique

La ville souhaite poursuivre en 2020 sa politique de mise en place de stratégie paysagère et d'écologie urbaine. Des diagnostics de la faune et de la flore présentes dans les jardins seront lancées de manière à continuer la labellisation EcoJardin des parcs et squares de la ville

La démarche de déminéralisation de l'espace public, notamment en végétalisant les places « Vigipirate », sera renforcée de manière à créer une trame verte sur la ville favorable aux déplacements doux et à la valorisation de la biodiversité et de la nature en ville.

Les opérations de regroupement des pieds d'arbres par des massifs plantés sont également prévues pour 2020 dans la poursuite des opérations déjà réalisées.

Le plan de colorisation par le végétal engagé depuis 2017 sera poursuivi. Ce plan de colorisation poursuit la démarche de valorisation de la biodiversité sur la ville et de gestion écologique.

Cette politique de végétalisation de la ville répond au besoin de nature en ville des habitants de Courbevoie mais permet également de lutter contre le réchauffement climatique en créant des îlots de fraîcheurs. Dans une perspective de stratégie paysagère mais également de lutte contre le réchauffement climatique la politique de plantation d'arbres est poursuivie, avec l'objectif de définir des arbres majeurs (futurs arbres remarquables).

Les principales opérations sont les suivantes :

- Etude de stratégie paysagère, diagnostic écologique : 50 000 €
- Travaux d'aménagement divers espaces verts : 175 000 €
- Requalification des îlots de voirie : 40 000 €
- Mobilier et travaux pour le fleurissement : 50 000 €
- Stratégie paysagère : 100 000 €
- Plantation d'arbres et arrosage : 70 000 €

La ville va investir 435 000€ TTC pour poursuivre la végétalisation de la ville dans tous les quartiers dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan de colorisation par le végétal.

Enfin, le réaménagement du parc Freudenstadt s'inscrit dans un projet global de requalification de l'axe Cœur de Ville jusqu'à la Défense et représente donc la première phase de travaux de ce projet.

Celle-ci a débuté début octobre 2019 pour une durée de 12 mois et une première zone réaménagée pourrait être ouverte au public en février (zone des jeux d'enfants)

Le parc initialement de 5.400 m<sup>2</sup> passera à une superficie de 6.800 m<sup>2</sup> soit une augmentation d'environ 25%.

Le coût des travaux est de 9.200.000 € TTC (y compris maîtrise d'œuvre et mission SPS)

### 3 Nonobstant des contraintes budgétaires soutenues

#### A. Une masse salariale sous contrôle

Les ressources humaines font la force de notre collectivité mais représentent également le 1<sup>er</sup> poste de charge de fonctionnement (environ 33,9% des dépenses de fonctionnement), bien que ce niveau soit satisfaisant en comparaison avec des villes de notre strate.

Les charges de personnel se chiffrent à 73, 8 M€ pour 2020.

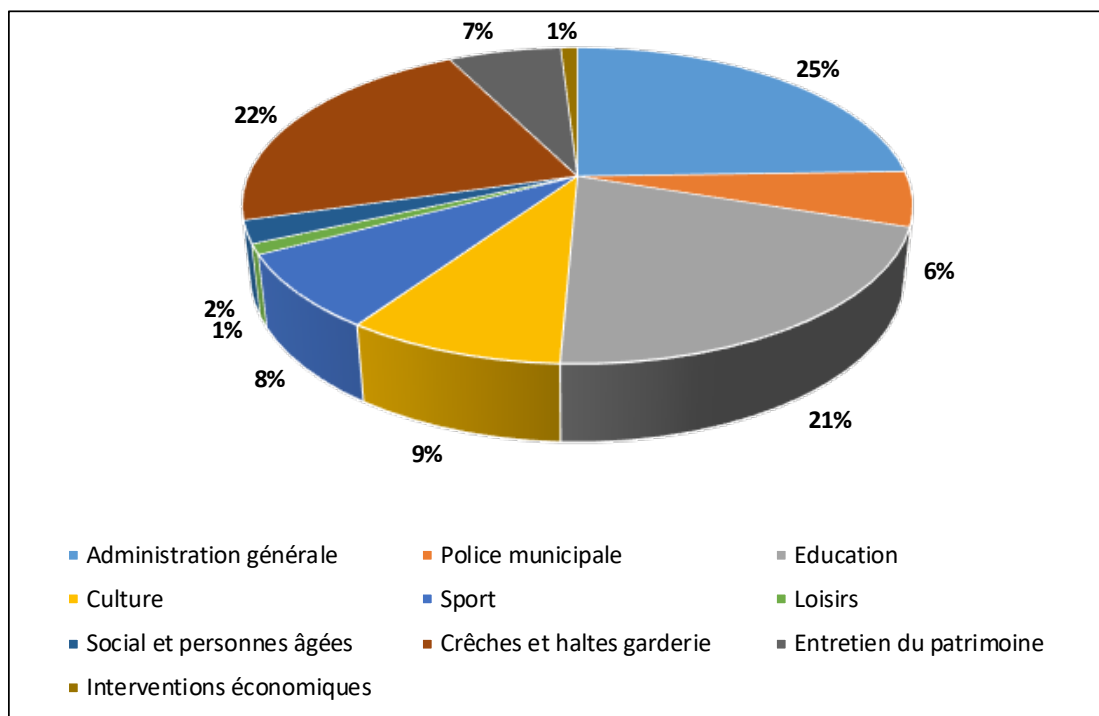
Le budget 2020 prend en compte les éléments suivants :

- Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (brut chargé annuel) : 459 893 €
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne) (brut chargé annuel) : 182 857 €
- Validation de service (obligation de reprise au régime spécial de retraite des périodes cotisées au régime des contractuels avec paiement du différentiel) : 200 000 €
- Mise en place du RIFSEEP1 (Brut) : 200 000 €

Répartition de la masse salariale selon les secteurs d'activité :

---

<sup>1</sup> RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel



## B. Les charges de gestion courante maîtrisées

**Les dépenses à caractère général** (chapitre 011) se chiffrent à 37,4 M€ et évoluent de +3 % par rapport au budget primitif 2019.

Sur l'ensemble des dépenses de gestion, les services déploient des efforts continus pour rationaliser les charges, notamment en matière d'entretien et réparations courantes ainsi que les achats de fournitures et produits d'entretien.

Une vigilance particulière est portée lors du renouvellement des contrats, marchés ou délégations de services publics qui viennent à échéance. La qualité de service attendue est étudiée de près, ainsi que la valeur économique des offres. Cependant, la collectivité doit face à l'augmentation de ses contrats en cours.

La convention de gestion avec la SPL Centre évènementiel a fait l'objet d'un ajustement annuel, notamment pour tenir compte des contrats d'entretien et de maintenance directement gérés par la SPL, pour le fonctionnement de l'Espace Carpeaux, du Centre évènementiel et du cinéma. Le montant dû par la ville est évalué à 5M€. En contrepartie, la ville encaisse en régie les recettes liées aux ventes de spectacles et des évènements, pour un montant prévisionnel de 1,7 M€

## C. L'encadrement par l'Etat de l'évolution des dépenses de fonctionnement

Outre la contrainte d'équilibre habituelle, la préparation budgétaire 2020 intègre la contrainte, issue de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020.

La ville de Courbevoie fait partie des collectivités visées par le dispositif de contractualisation avec l'Etat pour l'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré le refus de signer le contrat proposé par le Préfet, la ville est tenue de respecter l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notifié par l'Etat : +0,9% maximum par an pour les 3 années 2018 à 2020.

En volume, cela permet une croissance annuelle des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 1,5 M€.

En cas de dépassement de ce plafond, une reprise financière égale à l'écart avec le plafond serait appliquée à la Commune (avec un plafonnement à 2% des recettes de fonctionnement, soit 3,9 M€ pour la Commune).

	Réalisé 2018	BP 2019	Voté 2019	2020
Charges à caractère général	35 821 034,75	36 347 974,26	36 890 633,22	37 430 740,33
Charges de personnel	72 338 122,33	72 765 975,57	72 267 934,60	73 854 332,14
Autres charges de gestion courante	56 679 384,61	57 169 600,00	54 873 397,00	58 901 784,06
Charges financières	4 034 385,44	4 083 000,00	4 103 000,00	3 561 461,77
Charges exceptionnelles	1 238 947,03	760 200,00	972 072,00	414 850,00
Atténuations de charges	- 694 090,44	- 856 000,00	- 1 008 000,00	- 656 000,00
<b>Charges de fonctionnement "contrat"</b>	<b>169 417 783,72</b>	<b>170 270 749,83</b>	<b>168 099 036,82</b>	<b>173 507 168,30</b>
Provisions	47 014,00	50 000,00	50 000,00	250 174,00
Atténuations de produits	27 216 344,43	28 495 500,00	30 392 419,00	28 742 211,00
Autres opérations comptables	10 480 993,27	10 079 095,27	10 079 095,27	10 050 000,00
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>207 856 225,86</b>	<b>209 751 345,10</b>	<b>209 628 551,09</b>	<b>213 205 553,30</b>
Recettes de fonctionnement	230 794 394,73	214 805 314,52	215 554 088,28	217 874 565,73
Autofinancement	22 938 168,87	5 053 969,42	5 925 537,19	4 669 012,43
<b>Contrat</b>	<b>170 436 749,00</b>	<b>171 970 680,00</b>	<b>171 970 680,00</b>	<b>173 518 417,00</b>
<b>Différence avec contrat</b>	<b>- 1 018 965,28</b>	<b>- 1 699 930,17</b>	<b>- 3 871 643,18</b>	<b>- 11 248,70</b>

Grâce aux efforts réalisés aussi bien sur la maîtrise de la masse salariale que des dépenses de gestion, le budget 2020 proposé respecte cette norme puisque les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 203M€, dont 173,5 M€ pour les dépenses entrant dans le calcul, soit 11 000 € en dessous du plafond maximum.

#### D. De fortes ponctions sur les ressources de la Ville au titre de la péréquation

*Au moment où nous éditons ce rapport, le projet de loi de finances 2020 est en cours de discussion, aussi les différents amendements intervenus peuvent évoluer, être modifiés et ne pas être retenus dans la Loi de finances qui sera votée fin décembre.*

En 2020, les montants versés par la Ville à la péréquation vont sans doute à nouveau progresser. En effet, un amendement est prévu au PLF 2020 pour « rétablir la progression du FSRIF de 20M€ par an observée depuis 2012, pour le porter à 350M€ en 2020 ».

La contribution versée au Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) devrait à nouveau augmenter en 2020 ; pour rappel, le montant inscrit en 2019 est de 15,9 M€. Une décision modificative ajustera le montant inscrit au budget primitif, maintenu à son niveau de 2019, en fonction de la notification reçue après le vote du PLF.

Le montant inscrit à ce budget au titre du FPIC est identique aussi à celui de 2019 soit 2,8 M€.

Le territoire, POLD, a la particularité de bénéficier du mécanisme de plafonnement limitant les contributions au fonds de péréquation, FPIC et FSRIF, à 14% des recettes fiscales en 2019.

Depuis 2018, la Commune bénéficie d'un mécanisme de plafonnement limitant la contribution à 11% de ses dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2017. Il est intéressant de souligner que les efforts réalisés ces dernières années pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement permettent de limiter la hausse de contribution au FSRIF.

Il faut rappeler par ailleurs que la commune ne bénéficie plus depuis 2018 de la dotation globale de fonctionnement.

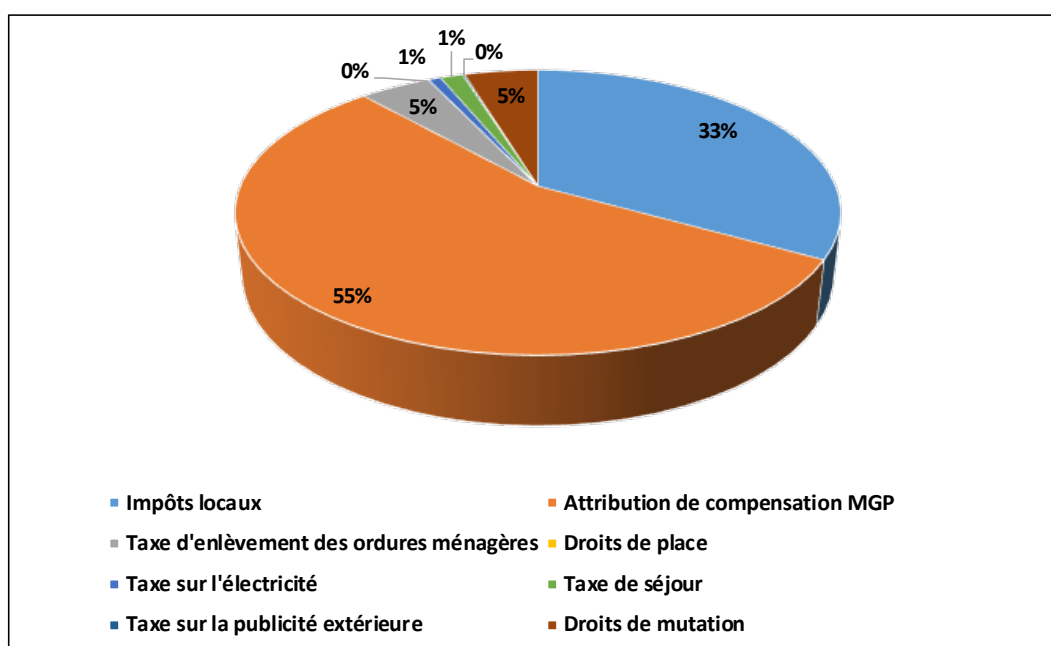
## E. Une imposition faible et stable

Les recettes fiscales constituent la principale ressource de la ville.

**Il faut rappeler que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 4 ans et n'augmenteront pas pour l'année 2020 soit une cinquième année de stabilité des taux.**

Prévues au budget pour 191,5 M€, elles représentent 87,9% des recettes de fonctionnement.

Elles se répartissent de la manière suivante :



➤ Elles sont majoritairement constituées de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) à hauteur de 105,8 M€, soit 55 % des recettes fiscales.

Ce montant est figé depuis la mise en place de la nouvelle organisation territoriale en Ile de France au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les seuls ajustements de ce montant correspondent aux calculs issus des travaux de la CLECT métropolitaine pour les charges transférées.

En effet, pour mémoire, la loi Notre a réparti le bénéfice de la Cotisation économique des entreprises (CET) entre la MGP qui perçoit la CVAE et les territoires franciliens qui touchent la CFE. Pour garantir la neutralité budgétaire aux communes, des flux croisés ont été mis en place selon les montants connus à l'époque : ainsi l'attribution de compensation versée par la MGP à la ville est égale au montant de CVAE perçu en 2015 par l'agglomération Seine Défense pour la ville de Courbevoie.

Néanmoins, la ville conserve indirectement une part de dynamisme de la CFE perçue par le territoire pour la part des entreprises de Courbevoie. Lorsqu'il y a des suppléments de CFE, la restitution est réalisée en fin d'année au travers d'une baisse du FCCT payé par la ville au territoire.

➤ La fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) acquittée par les ménages et les entreprises s'élève à 63,4M€, soit 33% des recettes fiscales.

A cela s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 8,7 M€ mais qui est intégralement reversée au territoire.

La municipalité s'engage à préserver une fiscalité locale raisonnable, soutenable pour les ménages.

Cela se traduira en l'état, comme en 2019 par la stabilité des taux d'imposition de taxe d'habitation et taxe foncière, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, lesquels sont toujours parmi les plus bas du département des Hauts-de-Seine, et de France.

L'équilibre du budget s'établit avec les taux suivants :

- 14,52% pour la taxe d'habitation
- 6,63% pour la taxe sur le foncier bâti

Concernant cette dernière taxe, il faut préciser que 65% des bases imposables concernent des locaux à usage commercial et 35% des locaux à usage d'habitation.

Les taux d'imposition définitifs des taxes locales seront votés au premier conseil municipal après les élections, dès que les bases seront notifiées. Les produits correspondants seront ajustés lors de la décision modificative concomitante au vote des taux.

### La réforme de la taxe d'habitation

Dans la continuité des précédents budgets, le projet de loi de finances pour 2020 entérine la suppression totale de taxe d'habitation sur les résidences principales, à l'horizon 2023. Il prépare également le terrain à la réforme des valeurs locatives.

En 2020 80% des contribuables verront définitivement disparaître leur taxe d'habitation. En 2020, le dégrèvement atteindra donc 100%, pour les foyers fiscaux concernés. Mais, dans le même temps, les 20% de ménages restants continueront eux de régler leur impôt local. Aussi, afin d'éviter que la suppression de taxe pour les uns ne renchérisse la cotisation des autres, le gouvernement a décidé de geler pour 2020 les taux d'imposition votés par les collectivités à leur niveau actuel.

En 2021, les contribuables dont le niveau de ressources les conduit toujours à s'acquitter de la taxe d'habitation bénéficieront à leur tour d'une exonération progressive de celle-ci. Une première diminution de 30% de son montant interviendra en 2021, puis un nouveau dégrèvement de 65% en 2022, avant sa suppression totale et définitive en 2023. A noter en revanche que la taxe d'habitation sera bien maintenue, en ce qui concerne les résidences secondaires et les logements vacants. Ce gain de pouvoir d'achat pour les contribuables représente également un trou de 17 milliards d'euros dans les caisses des communes, qui perçoivent la majeure partie de cet impôt local. Aussi, le gouvernement pose cette année les bases d'une refonte de la fiscalité locale, pour compenser la perte de recettes des élus locaux.

Le gouvernement, qui a promis aux communes une compensation à l'euro près, prévoit que celle-ci ne passe pas par des dotations - dont les élus locaux craignent une réduction d'année en année -, mais par de la fiscalité. Le dispositif introduit dans le projet de Budget prévoit ainsi en premier lieu, dès 2021, de transférer au bloc communal la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Et, dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffirait pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, c'est l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - qui abondera les recettes de la commune. Parallèlement, pour faciliter la mise en place de cette mécanique, le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de taxe foncière sera suspendu, au titre de l'année 2021.

Au niveau national, un "mécanisme correcteur" viendra par ailleurs corriger les sur et sous-compensations d'une commune à l'autre, via le compte d'avances des collectivités territoriales. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées. Enfin, les départements et intercommunalités à fiscalité propre seront quant à eux compensés de la perte des recettes de taxe foncière via l'affectation d'une part de TVA, à compter de 2021.



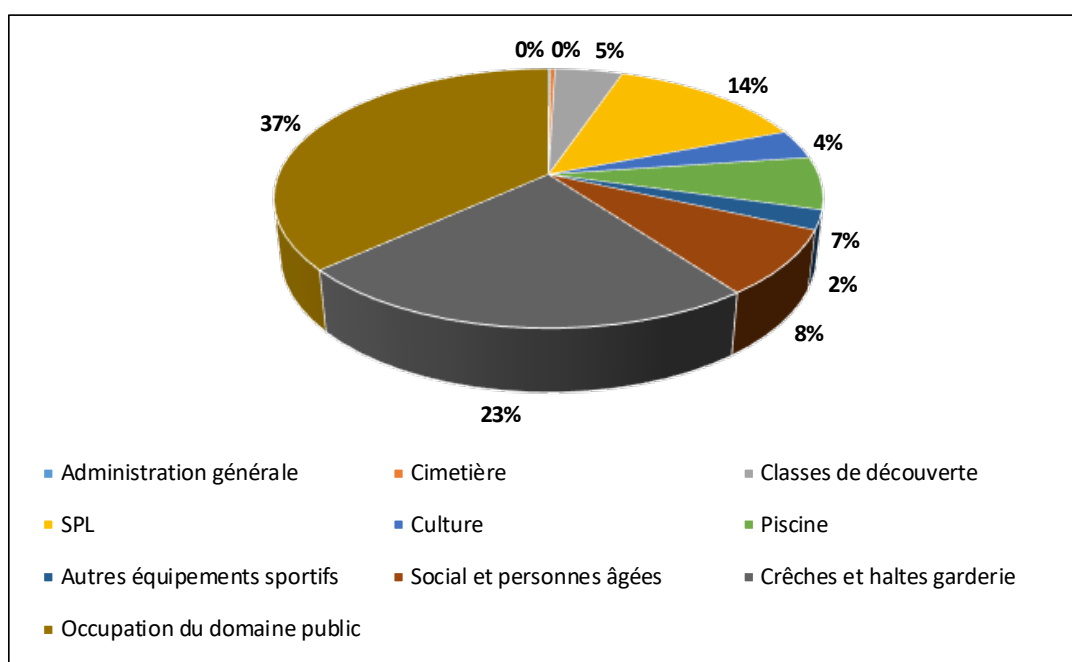
Enfin, la refonte des valeurs locatives, annoncée par le gouvernement, ne devrait pas produire ses effets avant 2026.

Les autres ressources fiscales se composent pour l'essentiel de la taxe sur les mutations immobilières, prévue pour 9 M€ en 2020. Le produit de cette taxe dépend fortement des ventes réalisées sur le quartier de la Défense, et notamment des stratégies fiscales des groupes qui cèdent dorénavant plus volontiers des parts que des actifs réels.

Les autres recettes fiscales sont estimées à 4,6 M€.

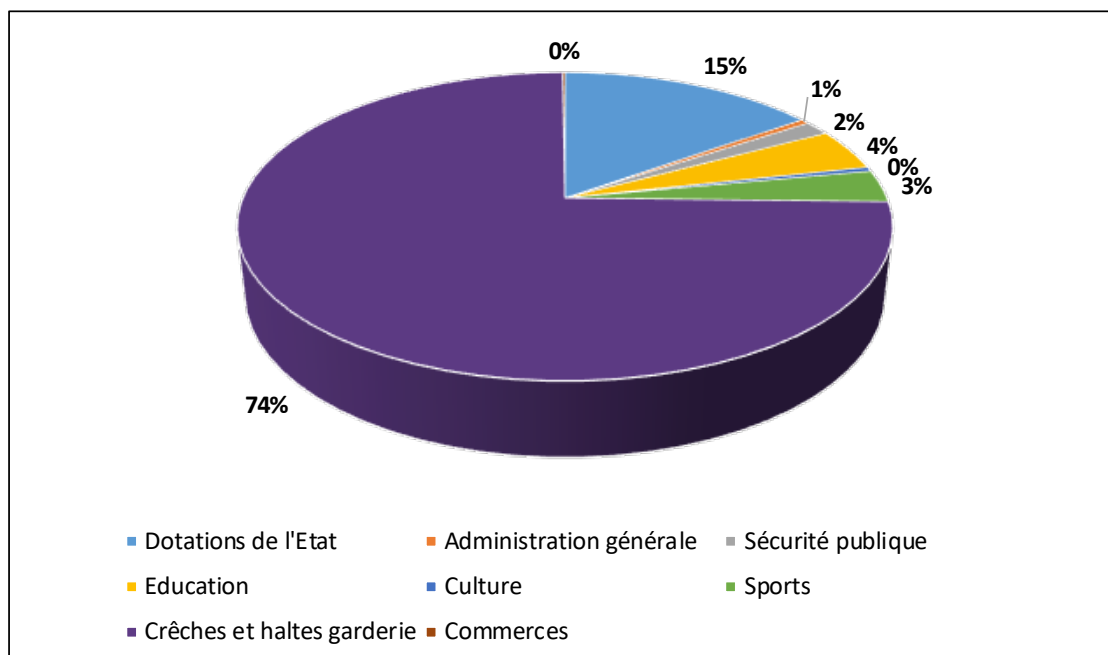
### F. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine (14,7 M€) se répartissent comme suit :



Ces recettes ont été revues à la hausse (+29%), pour s'ajuster aux montants réalisés en 2018 et estimés pour 2019, notamment à la suite du changement de périmètre budgétaire en 2019 avec le transfert de dépenses et de recettes sur le budget annexe cantine liées à la mise en place de la liaison froide.

Les subventions et participations (8,5 M€) se répartissent quant à elles de la manière suivante :



L'augmentation des prévisions (+2,9%) est liée à l'inscription des recettes de FCTVA (350 000 €). En effet, depuis la loi de finance 2016, le dispositif de FCTVA permet de compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement sous réserve des conditions d'éligibilité posées par le CGCT.

Les autres recettes demeurent constantes sauf les dotations de la CAF pour la petite enfance qui sont légèrement revues à la baisse (- 100 000 €) compte tenu des réalisés des deux dernières années.

## G. Le financement des investissements

Les dépenses de la section d'investissement d'élèvent à 61 950 776,98 €.

Elles sont financées (hors crédits revolving) par :

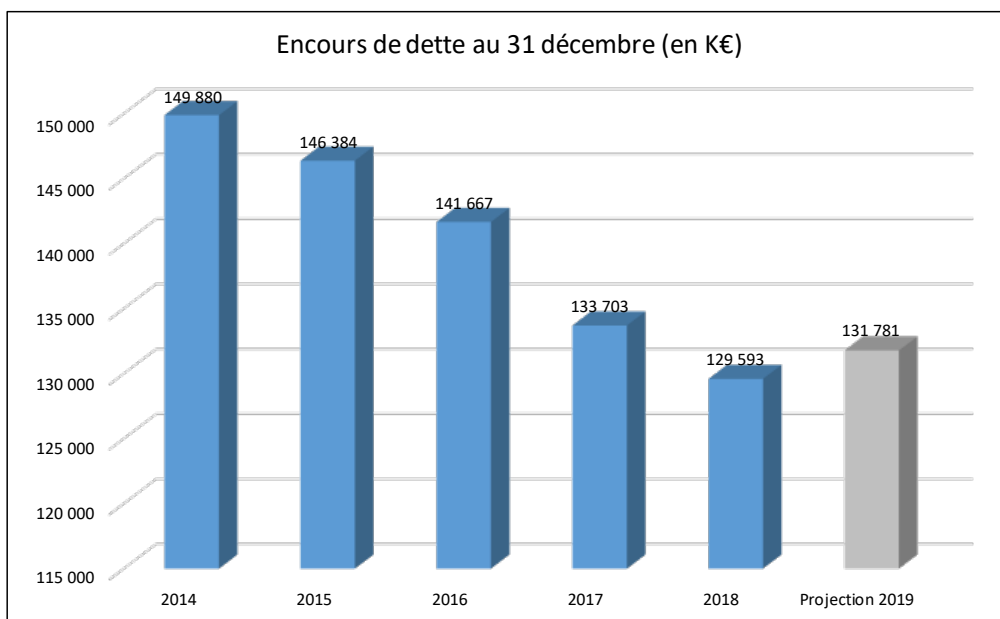
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement : 14 722 375 €
- Les ressources propres de la section d'investissement (FCTVA et subventions d'investissement accordées par nos partenaires) estimées à 9 056 323 €
  - o FCTVA : 4 180 000 €
  - o SNCF réseaux pour compensation travaux Eole : 1 600 000 €
  - o MGP pour parc de Bécon, poste de police, réfection de la rue de Sébastopol, véhicules électriques, dynamisme du centre-ville : 1 397 044 €
  - o Région pour parc de Bécon, square Freudenstadt, réfection de la rue de Sébastopol, équipements de police et vidéo protection : 910 000 €
  - o CD92 pour le parc de Bécon, réfection de la place de la gare : 340 000 €
  - o SIPPEREC pour les véhicules électriques et l'éclairage public : 94 279 €
  - o Participation de POLD pour les opérations réalisées au village Delage : 535 000 € ; cette opération est neutre budgétairement pour la ville<sup>2</sup>
- Par les nouveaux emprunts : 29 365 645,75 €

<sup>2</sup> Une convention est mise au vote au conseil municipal du 9 décembre 2019

Le vote du budget avant la clôture comptable ne permet pas de reprendre les résultats. Ce résultat, estimé de façon prévisionnelle à 13M€ permettra de réduire l'enveloppe d'emprunt inscrite à ce budget. Dans le cas d'un mandatement à 100% des investissements, le volume d'emprunt serait donc de 16 365 645,75 €.

Cette année, trois emprunts ont été souscrits auprès de la Société Générale (2 contrats de 3 millions d'euros chacun qui ont été tirés) et un emprunt auprès de la Banque Postale de 10 M€, mobilisable jusqu'à la fin du premier trimestre 2020. Par ailleurs, deux emprunts souscrits en 2018 et début 2019 auprès de la Banque Postale et d'ARKEA ont été mobilisés en 2019. Le remboursement des emprunts s'élève en 2019 à 8,3M€.

L'annuité 2020 est estimée à 9 421 455 € pour le capital et 3 637 443 € pour les intérêts soit un total de 13 058 898 €.



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP2020	Evolution	% du BP2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 347 974,26	37 430 740,33	3,0%	17,2%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	72 765 975,57	73 850 969,57	1,5%	33,9%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 169 600,00	58 901 784,06	3,0%	27,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	4 083 000,00	3 561 461,77	-12,8%	1,6%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	760 200,00	414 850,00	-45,4%	0,2%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS/DEPRE	50 000,00	250 174,00	400,3%	0,1%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 495 500,00	28 742 211,00	0,9%	13,2%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	5 053 969,42	4 672 375,00	-7,6%	2,1%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	10 079 095,27	10 050 000,00	-0,3%	4,6%
TOTAL	214 805 314,52	217 874 565,73	1,4%	100,0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP2020	Evolution	% du BP2020
70 - PRODUITS DES SERVICES	11 374 344,00	14 735 080,00	29,5%	6,8%
73 - IMPOTS ET TAXES	192 134 324,00	191 496 798,00	-0,3%	87,9%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 268 963,00	8 511 036,00	2,9%	3,9%
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	2 110 859,00	2 357 850,00	11,7%	1,1%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 000,00	11 977,21	1097,7%	0,0%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 500,00	29 500,00	-25,3%	0,0%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS/DEPREC	8 000,00	64 000,00	700,0%	0,0%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	856 000,00	656 000,00	-23,4%	0,3%
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	12 324,52	12 324,52	0,0%	0,0%
TOTAL	214 805 314,52	217 874 565,73	1,4%	100,0%

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP2020	Evolution
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 459 375,00	13 508 288,46	0,4%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 311 300,00	9 924 400,00	329,4%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 283 261,12	3 115 280,00	36,4%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 233 241,00	25 851 984,00	59,3%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	25 329 300,00	8 538 500,00	-66,3%
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	12 324,52	12 324,52	0,0%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-	1 000 000,00	#DIV/0!
TOTAL	59 628 801,64	61 950 776,98	3,9%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP2020	Evolution
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 053 969,42	4 672 375,00	-7,6%
024 - PRODUITS DES CESSIONS	3 660 000,00	3 520 000,00	-3,8%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	4 543 522,00	4 380 000,00	-3,6%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 184 768,00	4 876 323,00	-21,2%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 107 446,95	33 452 078,98	11,1%
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	10 079 095,27	10 050 000,00	-0,3%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-	1 000 000,00	#DIV/0!
TOTAL	59 628 801,64	61 950 776,98	3,9%

## LISTE DES INVESTISSEMENTS

<b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI</b>	<b>2 176 389</b>
Mises en conformité loi Handicap	319 700
CPE	1 156 689
Acquisition de données bâtiments SIG	200 000
Réaménagement des locaux Hôtel de ville	500 000
<b>LOCAUX TECHNIQUES FONCTIONNELS</b>	<b>1 650 000</b>
Centre horticole	250 000
Extension locaux PM et CSU	1 400 000
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>80 000</b>
Réhabilitation partielle Ecole Mermoz	80 000
<b>CULTURE ET SPORT</b>	<b>2 070 000</b>
Réfection terrain synthétique rugby	1 500 000
Bulle tennis	470 000
Piscine-patinoire	100 000
<b>AMENAGEMENT URBAIN: COMMERCES ET FONCIERS</b>	<b>5 230 300</b>
Commerces	650 000
Foncier	4 580 300
<b>COEUR DE VILLE</b>	<b>12 330 000</b>
Opération EOLE	7 300 000
Charras phase 1 (marché+parking+esp publics)	5 030 000
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>3 238 900</b>
Square de l'Hotel de Ville	100 000
Parc de Bécon	1 800 000
Travaux d'entretien des Espaces verts	1 338 900
<b>VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>3 546 000</b>
Gros entretien patrimoine voirie	1 246 000
Quartiers apaisés	250 000
Eclairage public	600 000
Réaménagements des espaces publics - voirie	1 450 000
<i>Refecton rue de Sébastopol</i>	<i>950 000</i>
<i>Charras</i>	<i>500 000</i>
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 424 077</b>
Autres opérations d'équipement divers services	9 951 155
Acquisition véhicules	575 000
Vidéoprotection dt fibre optique	500 000
Instruments de musique	86 000
Mobilier et matériel divers services	951 005
Informatique	1 881 440
Contingent incendie	300 000
Paris La Défense	1 753 398
Autres dépenses d'investissements (finances dt CLTR)	4 426 079
<b>AUTRES FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS</b>	<b>734 561</b>
Surcharges foncières	647 561
Subventions diverses	87 000